



## Commission des équipements et de l'aménagement durable

### 117 - Actions transversales dans le domaine des transports

#### Propositions financières Budget Primitif 2013

#### Rapport n° CG/2012/81

##### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver les crédits destinés aux actions transversales dans le domaine des transports pour 2013.

##### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAT	Direction de la Mobilité	480 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>480 000 €</b>

##### Préambule

Au-delà de ses compétences prévues par la loi d'orientation sur les transports intérieurs de 1982, le Conseil Général met en œuvre et accompagne de façon volontariste depuis plusieurs années, des actions en faveur du développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, en complémentarité avec les transports collectifs.

Parmi les actions prévues en 2013, on relèvera la poursuite des réflexions visant à la mise en œuvre d'une tarification intermodale à l'échelle de tous les transports collectifs d'Alsace, le développement du système d'information multimodale Vialsace avec le déploiement de nouveaux services mais aussi l'adoption du schéma directeur des aires de covoiturage pour l'ensemble du territoire départemental afin de renforcer la pratique.

##### **1171 – Actions transversales dans le domaine des transports**

**Crédits proposés pour le BP 2013 : 480 000 €**

*Crédits inscrits au BP 2012 : 457 000 €*

Les actions transversales dans le domaine des transports, correspondent à des engagements volontaires du Conseil Général du Bas-Rhin pour contribuer à maîtriser les déplacements individuels automobiles, dans le cadre d'opérations pilotées par le Conseil Général du Bas-Rhin ou par d'autres partenaires.

Le budget primitif 2013 permet de reconduire pour un montant de 360 000 €, la participation départementale à l'abonnement autoroutier sur l'autoroute A4 « Liber-t 67 » en partenariat avec la SANEF, permettant à plus de 3 000 abonnés, domiciliés ou salariés dans le Bas-Rhin et utilisant l'une des sorties de l'A4 située entre Sarreguemines et Schwindratzheim, de bénéficier d'une réduction de 50% sur leurs trajets quotidiens et de 15% sur les trajets en-dehors du trajet quotidien.

Les inscriptions proposées permettront aussi de réaliser des études relatives aux transports départementaux (40 000 €), notamment l'évaluation des lignes du Réseau 67 sur le secteur de la DSP de Strasbourg en 2013, mais aussi avec la Région Alsace et les autres autorités organisatrices de transport.

Enfin, un budget de 80 000 € est inscrit en faveur du covoiturage, dont 70 000 € de crédits d'investissements dans le cadre du schéma directeur des aires de covoiturage qui sera adopté début 2013 par l'assemblée départementale et qui se concrétisera par un renforcement progressif du maillage d'aires de covoiturage, ainsi que 10 000 € pour le fonctionnement de la centrale de covoiturage. Pour l'investissement, cela se traduira à la fois par une extension des aires existantes mais saturées (Barr, Sarre-Union et Seltz) mais aussi par la réservation de places de covoiturage sur des parkings publics ou privés existants. Par ailleurs, après avoir inauguré un site internet de covoiturage début 2011 et après l'avoir étendu au Haut-Rhin en septembre 2012, il est aussi prévu de réaliser un développement d'applications smartphones dédiées au cours de l'année 2013.

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1171	Actions transversales dans le domaine des transports	457 000,00 €	480 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2013 dans l'axe d'intervention "Actions transversales dans le domaine des transports", pour un montant total de 480 000 €.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL